



1.1

DEC_0105_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE ELISATH POUR LA MAINTENANCE DE LA PISCINE LES 3 ILETS DE PONT-AUDEMER ALLANT DU 22/09/2024 AU 21/09/2025.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

CONSIDERANT que la maintenance du logiciel métier et du matériel gérant les entrées / sorties est essentielle au bon fonctionnement de la piscine les 3 Ilets de Pont-Audemer.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut être qu'assuré par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

Le Président décide décide de signer la proposition financière de la société ELISATH, 10 rue du Prefet Erignac, 54850 MESSEIN, d'un montant total de 4823,46 € HT, soit 5788,15 € TTC, allant du 22/09/2024 au 21/09/2025.

Fait à Pont-Audemer, le 17 octobre 2024

Le Président

Francis COUREL

